



PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau environnement – Cellule Prévention des Pollutions et Protection des
Paysages
Tél. 03.28.03.84.10

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de BORRE

La société GUINTOLI – Parc d'activités de Laurade – Saint-Étienne du grès – BP n° 22 – 13156 TARASCON CEDEX a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de limons sur la commune de BORRE.

Le site comprend l'activité principale suivante soumise à autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

- ✦ 2510-1 : Exploitation de carrières – production moyenne annuelle: 215 000 T, production maximale annuelle: 400 000 T.

Cette demande sera soumise à enquête publique **en mairie de BORRE du mercredi 17 octobre 2012 au samedi 17 novembre 2012 inclus.**

Durant cette période, un exemplaire du dossier est mis à disposition du public à la mairie de BORRE où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le périmètre de l'enquête publique concerne les communes de BORRE, CAESTRE, HAZEBROUCK, HONDEGHEM, MORBECQUE, PRADELLES, STRAZEELE et VIEUX-BERQUIN.

M. Paul COULON, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le M. le Président du tribunal administratif de Lille, se tiendra en mairie de BORRE aux permanences suivantes :

- ✦ le mercredi 17 octobre 2012 de 9h00 à 12h00 ;
- ✦ le jeudi 25 octobre 2012 de 14h00 à 17h00;
- ✦ le vendredi 2 novembre 2012 de 14h00 à 17h00;
- ✦ le mardi 6 novembre 2012 de 9h00 à 12h00;
- ✦ le samedi 17 novembre 2012 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être consignées sur le registre d'enquête tenu à leur disposition ou adressées par correspondance au commissaire-enquêteur en mairie de BORRE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le Directeur,

Philippe LALART